

2 Politique

Entretien avec le président du Conseil économique et social (CES), et président de Démocratie nouvelle, René Ndemezo' Obiang

"Le Gabon a le privilège d'assurer la vice-présidence de l'UCESA pour le compte de l'Afrique centrale"

Propos recueillis par : Jonas OS-SOMBEY & Stéphane MASSASSA

Libreville/Gabon

Le président de Démocratie nouvelle (DN), nouvellement promu à la tête du CES, aborde sans ambages, à travers cette interview fleuve, les sujets en rapport avec l'actualité politique du moment. Les ralliements à son parti, les Législatives de 2018, ses liens avec le chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba et le Parti démocratique gabonais (PDG). Tout comme, il revient sur ses missions au sein de l'institution qu'il dirige désormais, sa participation, à Bamako, au Mali, à l'assemblée générale de l'Union des conseils économiques et sociaux d'Afrique (UCESA). Lecture.

l'union. Vous venez de prendre part, à Bamako au Mali, à l'Assemblée générale de l'Union des Conseils économiques et sociaux d'Afrique. Quel était l'objet de cette rencontre ?

René Ndemezo' Obiang : L'Union des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires en Afrique est une organisation qui existe depuis plusieurs décennies déjà. Comme son nom l'indique, c'est une union entre les Conseils économiques et sociaux d'un certain nombre de pays africains. Actuellement, seuls dix-neuf pays en sont membres. C'est pourquoi, l'un des objectifs de l'UCESA est l'élargissement de ses rangs. Et aujourd'hui, il est à observer que les pays africains dits anglophones ne sont pas encore suffisamment présents au sein de cette Union. Il s'agit donc d'une organisation dont les statuts prévoient qu'elle est dirigée par un bureau de cinq membres. À savoir, un président et quatre vice-présidents. Lesquels sont élus pour un mandat de deux ans, au cours d'une assemblée générale. Cette même assemblée nous permet d'élaborer des programmes pour les deux années à venir. C'est tout le sens de cette mission que j'ai effectuée les 10 et 11 octobre derniers à Bamako au Mali.

Autrement dit, il s'est agi de faire le point des activités de l'Union, pendant les deux années qui viennent de s'écouler sous la présidence du Sénégal, avant de passer le flambeau au président du CES du Mali, pour les deux prochaines années (2017-2019). Aussi, fallait-il élire les quatre nouveaux vice-présidents selon les différentes zones géographiques du continent. C'est ainsi que le Gabon a le privilège aujourd'hui d'assurer la vice-présidence pour le compte de l'Afrique centrale.

En marge de cette assemblée, tous les chefs de délégations ont été reçus par le président malien Ibrahim Boubakar Keita qui n'a pas manqué de montrer tout l'intérêt qu'il porte à la réussite de cette structure.

Ce qu'il faut également retenir, c'est que cette organisation joue le même rôle qu'un CES au niveau national. À savoir, conseiller les autres institutions dont la présidence de la République et les chambres du Parlement, recueillir les préoccupations des populations et se faire le porte-voix de la société civile.

En 2019 le Conseil économique et social du Gabon fêtera ses 60 ans. N'est-ce pas là une occasion de marquer le coup, en briguant la tête de cette organisation continentale ?

Effectivement, lorsque nous regardons cette organisation, nous constatons que depuis sa création, la présidence a toujours été assurée par des présidents des CES des pays



René Ndemezo' Obiang : "De 2013 à 2017, le budget du CES est passé de 5 à 17 milliards".

d'Afrique du Nord ou ceux d'Afrique de l'Ouest. Cette présidence n'est jamais allée en dehors de ces deux régions. C'est donc dire que l'Afrique centrale peut légitimement postuler à présider aux destinées de cette organisation, à l'issue du mandat de la présidence malienne qui vient de démarquer. Et vu que 2019 coïncidera avec la célébration des 60 ans de notre CES, pourquoi pas ? Ce serait peut-être une motivation supplémentaire. Dans tous les cas, nous examinerons cette possibilité en son temps et avec les autorités compétentes pour prendre une décision.

Bientôt deux mois que vous êtes à la tête du Conseil économique et social, quel regard portez-vous sur cette institution ?

Le regard que je porte au bout de deux mois à la tête du CES, est celui d'une prise de conscience de ce qu'il s'agit là d'une grande institution de notre pays, une des plus anciennes, si ce n'est la plus ancienne. Car, il faut rappeler que le CES du Gabon a vu le jour avant même l'indépendance de notre pays. C'était pendant la période dite de la Loi cadre. Il a connu à sa tête des présidents prestigieux qui se sont succédé. C'est dire que j'ai découvert une institution prestigieuse jouant des rôles multiples. Elle joue un rôle de conseil et elle intervient sous forme d'avis notifiés au Premier ministre, pour le compte du gouvernement, et aux présidents des deux chambres du Parlement. Tout ceci, pour les aider à prendre les meilleures décisions qui puissent être dans le domaine de la gestion économique, sociale et culturelle. Et vous le savez, à l'issue des assises d'Angondjé, il a été ajouté expressément le volet environnemental pour pouvoir également traiter des questions liées à notre espace de vie.

J'ai, depuis la prise de mes fonctions, commencé à rencontrer la plupart des composantes du Conseil économique et social. Et comme vous le savez, à la base le CES est

composé de cinq groupes de conseillers. À savoir, ceux du groupe Etat, ceux du patronat, un groupe représentant les salariés des secteurs public, parapublic et privé ; ainsi que le groupe des associations, et enfin celui des collectivités locales. C'est ce qui fait la richesse de cette institution. Malheureusement, dans le cadre de ces rencontres, je ne rencontrerai pas le groupe représentant les collectivités locales, car pour la mandature qui s'achève ils n'ont pas pu être élus et par conséquent, ils ne siègent pas.

Et qu'en est-il des réformes au sein même de votre institution ?

À ce propos, j'ai tout de suite regardé l'ensemble des textes qui régissent le Conseil économique et social pour que, d'abord dans le cadre de la Constitution, toutes les modifications relatives à notre institution puissent être intégrées dans la révision constitutionnelle qui est en cours au niveau du Parlement. C'est le cas de l'intitulé de l'institution qui devra désormais être le Conseil économique, social et environnemental. C'est fort de cela que j'ai mis immédiatement sur pied, une commission de travail pour plancher sur toutes ces modifications à intégrer dans la nouvelle Constitution, également pour revisiter la loi organique du CES. Car elle est le prolongement de la Constitution. Cette loi organique touche en particulier les modalités d'élection des conseillers économiques et sociaux, par exemple. Et nous pensons que cette loi organique doit être revue parce que la société gabonaise elle-même ne fait qu'évoluer. À l'instar du monde associatif qui évolue aujourd'hui ; et la société civile, de fait, devient de plus en plus importante. Le CES doit évoluer et être en phase avec la société gabonaise en pleine essor.

Donc, il est question, sans augmenter le nombre de conseillers qui est actuellement de 99, de revoir les quotas par groupe de conseillers. Ce qui sous entend que le monde associatif doit pouvoir être un peu plus re-

présenté parce qu'il ne cesse de s'enrichir. En plus, il faut prendre en compte d'autres données. Notamment, l'environnement qui est également devenu un secteur dont le CES doit s'occuper. Il faut donc que les associations qui interviennent dans ce domaine soient bien représentées au sein de l'institution. Ce, en plus des autres obligations qu'il nous faut prendre en compte, telle que l'approche genre. Aujourd'hui, le nombre de femmes conseillers, parmi les 99 au total, est loin des 30% recommandés.

Ce sont autant de modifications qui doivent être faites pour donner un peu plus de places aux associations féminines. Dans les salariés, il faut également qu'on rééquilibre un certain nombre de choses pour que les syndicats qui y sont représentés, soient ceux là qui touchent à tous les secteurs de l'activité syndicale. Donc, tout ceci est entrain d'être examiné, y compris le décret organisant les services administratifs du Conseil économique et social.

Visiblement les réformes sont aussi d'ordre financier, vu que l'on parle aujourd'hui de réduction des primes des agents du CES.

Vous savez que le CES bénéficie de l'autonomie de gestion financière. Cela veut dire chaque année l'Etat octroie un budget sur lequel notre institution accorde à ses agents des primes de rendement. Mais, naturellement il faut pouvoir trouver un juste équilibre entre ces primes octroyées pour motiver les agents à un rendement plus efficace et les activités du Conseil économique et social. Or, cet équilibre n'est pas toujours donné de lui-même.

J'arrive à la tête de cette Institution pratiquement en fin de mandature, vu que le mandat des conseillers a été prorogé exceptionnellement en raison du Dialogue politique. Sinon, le conseil aurait déjà dû être renouvelé. Mais il va l'être au plus tard, le 31 décembre de cette année. Qu'à cela ne tienne, et sans vouloir remettre en cause la gestion antérieure, il faut savoir qu'il n'est pas facile de trouver le juste équilibre entre la somme qu'il faut mettre à la disposition des agents pour les encourager et l'enveloppe qui est nécessaire pour que le CES développe toutes ses activités. Il doit par exemple rédiger, chaque année, un recueil des attentes légitimes des populations gabonaises, pour les porter à l'attention du gouvernement et du Parlement. Ce qui est l'une de ses prérogatives. Ceci nécessite, cependant des missions sur le terrain car on ne peut pas rédiger ce recueil en étant simplement assis au bureau et en imaginant les difficultés des populations dans l'arrière pays. Toute chose qui suppose des moyens pour déployer les équipes à travers le pays. Dans ce cas de figure, il est évident que si l'enveloppe budgétaire accordée au CES est épuisée uniquement pour payer les primes de rendement, le Bureau du conseil ne peut se déplacer pour ces obligations à l'extérieur et à l'intérieur du pays. Ce sont là, autant de difficultés qui existent et que nous devons résoudre. Sans compter la conjoncture économique qui a entraîné une baisse régulière du budget du CES. De 2013 à 2017 son budget est passé de 5 à 1,7 milliard. Ce qui exige de nous, de faire mieux, avec moins de moyens qu'au paravent.

Ceci dit, tout ce que nous sommes en train de faire sont des projections pour l'année prochaine, de manière à établir ce juste équilibre. En attendant la concrétisation du plan de relance de l'économie qui a été mis en place, lequel nécessite également beaucoup de rigueur.

Suite en page 3